

Initiatives ministérielles

● (1305)

[Traduction]

Le ministère du Patrimoine canadien est un fier partenaire dans ce processus; il gère un certain nombre de programmes importants pour aider les autochtones à définir les questions sociales, culturelles, politiques et économiques qui touchent leur vie dans la société canadienne, ainsi qu'à participer à l'examen de ces questions.

Les autochtones lancent et gèrent les programmes communautaires, qui comprennent des initiatives comme le Programme des centres d'accueil autochtones, le Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion, le Programme des femmes autochtones et le Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives.

[Français]

Tout au long des discussions sur ce projet de loi, les députés du Parti réformiste ont également manifesté leur opposition à la reconnaissance officielle et législative des deux langues officielles du Canada. Les Canadiens et les Canadiennes appuient la notion des deux langues officielles, tout simplement parce qu'ils parlent ces deux langues et qu'ils y sont attachés. Par exemple, malgré la menace de l'assimilation qui pèse sur elles, les communautés francophones en situation minoritaire sont passées du stade de la survivance à celui de la reconnaissance des acquis. Et il n'est pas question de faire marche arrière.

Au contraire, le gouvernement a pris récemment une mesure qui constitue le prolongement logique et incontournable de son action et de sa vision de la dualité linguistique. Cette mesure vise la participation de l'ensemble des institutions fédérales au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et cela, conformément à l'article 42 de la Loi sur les langues officielles.

Il est clair que le ministère du Patrimoine canadien n'est pas la seule institution qui peut jouer un rôle déterminant dans le plein développement des communautés de langue officielle. La concertation interministérielle permettra à l'ensemble de l'appareil gouvernemental de favoriser le développement des communautés de langue officielle dans toutes les sphères d'activité.

[Traduction]

Les Canadiens sont sensibilisés à cette réalité qui fait du Canada un pays où l'on parle deux langues officielles. L'opposition qu'exprime le Parti réformiste n'est pas un sentiment que partage la majorité des Canadiens. Dans un sondage Angus Reid mené au mois d'avril 1994, 64 p. 100 des Canadiens se sont déclarés favorables au bilinguisme. Au niveau des provinces, cet appui se répartit ainsi: 88 p. 100 au Québec, 73 p. 100 dans la région atlantique et un bon 59 p. 100 en Alberta. Dans l'ensemble, les dix dernières années ont été marquées par un solide appui national qui continue de se manifester tant en théorie qu'en pratique.

En outre, quand on songe, d'une part, aux progrès qu'ont faits les communautés minoritaires de langue officielle, grâce à leur détermination et à l'engagement du gouvernement et, d'autre part, à l'appui général des Canadiens en faveur de la qualité des langues officielles, la nécessité s'impose de constituer le ministère du Patrimoine canadien par le truchement d'une loi.

Dans le cadre des programmes de promotion des langues officielles, le ministère encourage non seulement le développement de communautés de langue officielle un peu partout dans notre pays, mais également la reconnaissance et l'utilisation des langues officielles dans la société canadienne tout entière. Le renforcement de la dualité linguistique de notre pays garantit de meilleures perspectives pour tous. Les députés du Parti réformiste feraient bien de reconnaître et d'accepter cette réalité, puis de profiter, à l'instar des autres Canadiens, des avantages qui en découlent.

Je félicite la députée de Calgary-Sud-Ouest d'être allée à Saint-Jean l'été dernier pour apprendre le français. Mais subsiste la question suivante: comment peut-elle s'opposer au financement des langues officielles et d'utiliser des fonds consacrés aux langues officielles?

Tout le monde sait que la réorganisation de l'appareil gouvernemental entreprise en 1993 visait à moderniser les activités du gouvernement et à modifier sa structure pour améliorer les services qu'il offre à la population. La réorganisation avait pour objet de donner un gouvernement meilleur, plus efficace et plus efficient. Le ministère du Patrimoine canadien incarne ce concept de gouvernement.

J'exhorte mes collègues à reconnaître le rôle que le ministère du Patrimoine canadien joue au chapitre de la promotion des valeurs chères aux Canadiens et de l'appui accordé aux efforts de la fonction publique.

● (1310)

La présidente suppléante (Mme Maheu): La députée dispose d'environ sept à huit minutes.

Mme Bonnie Brown (Oakville—Milton, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi C-53, la loi constituant le ministère du Patrimoine canadien.

En tant que membre du comité permanent, j'ai eu l'occasion d'examiner en détail ce projet de loi et d'entendre les témoins. Je pense que ce projet de loi est un reflet précis du mandat, des activités et du rôle du ministère au sein du gouvernement canadien, qui l'aidera à remplir son mandat sur plusieurs fronts.

Les programmes du ministère ont un effet sur notre vie de tous les jours et nous en ressentons tous le bien-fondé sur le plan culturel et économique. Ce ministère est responsable des programmes qui nous aident à définir ce que c'est que d'être Canadien, ce qui nous distingue du reste du monde et ce qui nous a aidés à obtenir la première place dans le classement de l'ONU relatif à la qualité de vie.

Le nouveau ministère du Patrimoine canadien témoigne des principes démocratiques qui sont inhérents au Canada. Nous sommes une nation forgée sur le respect fondamental, le respect des droits et des valeurs essentiels des personnes, le respect de l'usage égal de deux grandes langues officielles, le français et